

Discours d'éméritat

par Francis DELPÉRÉE

Professeur émérite de l'UCL

Ce discours ne sera pas comme les autres. Il ne sera pas comme les mille
et un cours (ou discours) que j'ai dispensés depuis quarante ans – tant il

Annales de Droit de Louvain, vol. 70, 2007, n° 2



this jurisquare copy is licenced to Université Catholique de Louvain - Service central des bibliothèques

est vrai que j'ai donné mon premier cours de droit constitutionnel au lendemain de mai '68, j'avais vingt-six ans –.

Ce discours sera différent. Parce que je ne parlerai pas, ou si peu, de ma vieille amie, la Constitution. Parce que je ne parlerai pas non plus, ou si peu, de mes vieux compagnons de route, l'Etat belge et ses ramifications.

Non, si vous m'y autorisez, je vous parlerai un instant de nous. Un peu de moi, beaucoup de vous.

I. — UN PEU DE MOI

Durant cet après-midi, j'ai écouté les uns et les autres. Avec attention, curiosité, inquiétude. Je les ai entendus raconter ma vie, décrire mes activités, commenter mes livres. A ce moment, j'ai entendu comme en écho le cri de Jean RIVERO, le grand juriste français. Dans cette même salle, au terme d'une séance d'hommage qui lui était consacrée, il ne pouvait s'empêcher de dire. «Est-ce bien moi? Est-ce bien moi ce personnage dont le portrait vient d'être tracé en termes aussi choisis?».

J'ai toujours voulu être lucide. J'ai toujours refusé de m'endormir sous le poids des compliments, si agréables et même si enivrants soient-ils (comment ne pas l'avouer?). Je ne changerai pas, aujourd'hui, d'attitude.

Je me permets donc de vous adresser une demande pressante. Mettez sur le compte de l'indulgence et de l'amitié que des collègues veulent bien me porter les mérites qu'ils ont cru devoir m'attribuer.

A dire vrai, la réalité est plus prosaïque. Je crois qu'elle se résume en un mot. Un tout petit mot. Ce petit mot, c'est «tout». J'ai tout investi dans la fonction académique. Ma vie, c'était mon métier. Mon métier, c'était ma vie.

D'où vient cette attitude? Je me risque à une explication. Une fée s'est penchée sur mon berceau, il y a soixante-cinq ans. Elle a déposé quatre atouts dans mon jeu. Je n'ai jamais hésité à les utiliser.

1. – Dans la vie, j'ai eu une première chance. Mes parents nous ont éduqués – mon frère, mes soeurs et moi – dans le sens du service public, dans le souci de l'intérêt général, dans la préoccupation de l'institution, comme aurait dit HAURIU.

Au lendemain de la guerre, une société nouvelle se reconstruisait, au propre comme au figuré. Je ne peux m'empêcher de rappeler que mon père a été l'un des organisateurs du système de sécurité sociale de notre pays.

L'Etat – et, d'abord, l'Etat belge – a toujours été au premier rang des préoccupations familiales. Je vivais les problèmes de la Belgique en même



temps que je mangeais mon gruau d'avoine (Je n'ai pas arrêté depuis lors, hormis sans doute la consommation de gruau...).

D'autres célèbrent à l'envi les droits de l'homme. Mes parents, eux, m'ont appris, avec LACORDAIRE, qu'«*entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit*». La loi! Et plus encore la Constitution (il faut bien en dire un mot...). Elle est sans doute charte des libertés mais elle est aussi programme politique.

Par-dessus tout, elle est la règle de droit qui doit régir le comportement des citoyens et des pouvoirs publics.

Il nous revient de rappeler sans répit les préceptes constitutionnels. Avec la fermeté qui s'impose quand ce qui est en jeu c'est le sens même de l'Etat, de ses valeurs, de ses finalités. Oserai-je ajouter sans jouer aux Cassandre, que ce qui est en cause aujourd'hui en Belgique, c'est l'existence et l'avenir du pays?

2. – Deuxième atout. J'ai bénéficié de maîtres exceptionnels. En droit constitutionnel et en droit administratif.

Trois maîtres pour un seul homme... Paul DE VISSCHER et Cyr CAMBIER, à Louvain, Marcel WALINE, à Paris. Trois hommes différents, oh combien. Mais tous trois stimulants. Le premier était un pédagogue hors pair. Le deuxième cultivait, comme à plaisir, l'esprit critique. Le troisième était passé maître dans l'art de l'analyse juridique.

J'ai essayé, en toute modestie, de faire la synthèse de leurs talents croisés. Je leur rends grâce, chaque jour. Ils m'ont appris la liberté académique, ses règles, ses procédures et ses limites. Ils m'ont surtout permis de la déployer à l'envi.

J'ajoute que j'ai eu des collègues qui étaient aussi des amis, en Belgique et un peu partout à l'étranger. Plusieurs d'entre eux nous ont rejoint, cet après-midi. Et, à leur tête, le doyen KNAPP, docteur *honoris causa* de notre Université.

Vous êtes là, mes chers collègues, pour rappeler, si besoin en est, que la collégialité n'a de sens que si elle débouche sur des collaborations actives, loin des concurrences stériles ou des compétitions stupides.

Le moindre de ces collègues et de ces amis n'était pas Louis FAVOREU, le président d'Aix-en-Provence. Ensemble, nous avons parcouru le monde, en missionnaires convaincus de la cause constitutionnelle (la formule est de Didier MAUS). Nous avons travaillé la main dans la main. Comme on dit à Rome, nous avons œuvré *urbi et orbi*.

3. – J'ai eu une troisième chance. J'ai pu compter sur la présence vigilante à mes côtés de ma femme et de mes enfants. Ils ont été mes premiers étu-

dians, même si le droit public n'était pas, loin de là, la préoccupation initiale de ces scientifiques ou de ces artistes.

Ils ont été les premiers destinataires de textes ou de conférences à l'état d'ébauche. Ils en ont aussi été les premiers censeurs et les pires critiques.

Mes enfants, vous ne savez pas la dette que je vous dois. Un sourire narquois, une moue dévastatrice ou simplement un regard dubitatif suffisaient à me faire ranger au carquois les flèches acérées que j'avais pourtant toute raison de lancer à la cantonade.

Merci d'avoir été, même sans le savoir, ce baromètre que je pouvais consulter à toute heure. Merci de m'avoir évité de provoquer trop de secousses sur l'échelle universitaire de Richter.

4. – Quatrième atout. J'ai pu bénéficier du concours d'une flopée d'assistants.

Quelques-uns sont devenus mes collègues et vous les avez entendus au cours de cet après-midi : Anne RASSON, David RENDERS, Marc VERDUSSEN... Ils sont désormais les chevilles ouvrières de l'Ecole de droit public de Louvain. A eux de prendre le relais.

Les circonstances ont voulu que j'aie été un peu moins présent, ces cinq dernières années, au deuxième étage de l'aile B du collège Thomas More. Pour des raisons personnelles puis pour des raisons politiques. C'est dans l'adversité ou dans le changement, dit-on, que l'on reconnaît ses amis. C'est aussi à ce moment qu'une équipe scientifique montre son aptitude à rebondir, à se renouveler et à affronter de nouveaux défis.

Je pars le cœur léger. Sans remords et sans amertume. Avec, chevillée au cœur, la conviction que beaucoup reste à faire et que d'autres pages du droit public pourront être écrites, avec talent, ici à Louvain-la-Neuve et, plus largement, dans l'Académie Louvain.

C'est faisable, et cela commence à se faire. Mais à une condition. C'est que les nouvelles générations soient unies sur l'essentiel, qu'elles soient guidées par un même souci, celui de travailler avec cohérence et efficacité dans les structures de l'*Alma Mater*.

A une autre condition. C'est qu'avec d'autres publicistes belges, ils se préoccupent d'organiser et de faire fonctionner au mieux notre Etat et ses composantes, qu'ils prennent la peine de l'expliquer sans se complaire dans des querelles de chapelle ou dans des débats d'initiés, qu'ils n'hésitent pas à organiser le débat citoyen dans l'une et l'autre langues.

C'est notre responsabilité politique et sociale. Croyez-moi, le pays a besoin de nous, le pays a besoin de vous.



II. — UN PEU DE MOI, BEAUCOUP DE VOUS. PARLONS DE VOUS

Mais, d'abord, une confiance. Je ne me sens pas juriste. Je ne me sens pas constitutionnaliste. Je suis professeur de droit. J'enseigne le droit constitutionnel... Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Autrement dit, je ne conçois pas l'exercice du métier qui est le mien sans la communication avec autrui. Je ne l'envisage pas sans public. Je ne l'envisage pas sans vous.

Le droit public, c'est une évidence, c'est même une tautologie, il est fait pour le public. Ou, pour être précis, il est fait pour de multiples publics. J'en retiendrai ici quatre.

1. — Le public peut être celui, restreint, d'un séminaire de recherches ou d'un cours approfondi. C'est là sans doute que surgissent le mieux les questionnements, les interrogations, les doutes mais aussi les projets, les réformes, les innovations.

«Cent fois sur le métier», nous avons à quelques-uns remis notre ouvrage dans ces cellules d'enseignement et de recherche. Nous avons poli et repoli des textes constitutionnels.

En nous inscrivant dans la grande tradition libérale du XIX^e siècle mais en nous montrant aussi attentifs aux préoccupations culturelles et sociales des hommes et des femmes de notre temps. En marquant un attachement indéfectible à l'unité de la Belgique mais en reconnaissant les diversités de tous ordres qui traversent une société politique composée. En essayant, ce n'est pas toujours commode, de concilier ces communes exigences.

Je le dis comme je le pense. Ce travail d'orfèvrerie en petit comité est plus que jamais indispensable.

2. — Le public peut aussi être celui des grands auditoires. J'ai eu l'occasion de décrire dans la revue *Louvain* le plaisir indicible que procure le cours magistral lorsqu'il est donné à trois cents ou à six cents étudiants serrés les uns contre les autres dans la moiteur du Montesquieu 11 ou du Sciences 10, quand ce n'était pas les mille étudiants éparpillés dans l'amphi Portalis à Aix-en-Provence.

Quel plaisir de ressentir, en quelques moments privilégiés, la communion des idées, des préoccupations et, pourquoi pas, des émotions.

Ces rendez-vous hebdomadaires, ils ont été, pour moi, comme matines et vêpres. Ils ont rythmé, pendant près de quarante ans, ma vie universitaire. Ils ont été cette drogue bienfaisante dont on éprouve parfois quelque difficulté à se passer. Gare aux assuétudes, comme diraient mes amis criminologues.

Ces cours ont été l'occasion, j'y tiens beaucoup, d'un enseignement «les yeux dans les yeux» et pas le regard vissé dans des notes, dans des syllabus ou dans des photocopiés. Ils ont été l'amorce d'un dialogue, seul secret, en définitive, de la pédagogie active.

Ces rencontres renouvelées, je le reconnais, elles me manqueront. Mais les règles universitaires sont faites pour tous. J'ai suffisamment enseigné le principe de l'égalité des Belges devant la loi, en ce compris la loi universitaire, que pour chercher à m'y soustraire.

3. – Le public, c'est encore celui des réunions, des congrès, des colloques, en Belgique et à l'étranger.

Je veux le souligner, mes chers confrères. L'Académie et l'Institut sont des lieux privilégiés de rencontre. L'échange intellectuel, la courtoisie de la communication et l'élévation du débat y composent un mélange exquis. La Thérésienne, à Bruxelles, et le Quai Conti, à Paris, sont des lieux où le juriste se plaît parfois à croire en l'immortalité et où, de manière plus prosaïque, il se trouve tout simplement heureux.

Je n'oublie pas non plus, mes chers collègues, ces réunions scientifiques qui s'organisent aux quatre coins du monde. Elles permettent de découvrir des hommes et des femmes, des pays, des systèmes juridiques, des mentalités, des projets différents. Elles donnent le recul qui permet de mieux comprendre la Belgique et les Belges. Rien ne remplace ce regard sur nous-mêmes lorsqu'il nous vient de l'extérieur.

Je veux encore souligner, Monsieur le Premier Président, que la section de législation du Conseil d'Etat est un terrain privilégié d'action, de réflexion, d'apprentissage et d'enseignement. J'ai passé vingt ans de ma vie dans ce milieu, j'allais dire : dans ce cocon, constitutionnel et administratif où l'on apprend à connaître l'autre, à l'écouter (ce n'est pas si commode...), à raisonner toute question au regard de la Constitution et à participer, fût-ce de manière indirecte, à l'élaboration de la loi.

Je devine, pour ce que j'en sais par bribes et morceaux, que le volume de *Mélanges* que vous me remettez ce soir est le témoignage concret de ces contacts nationaux et internationaux et qu'il représente le message qu'un public hautement qualifié a tenu à m'adresser. Avec le concours, comme à l'habitude, de Jean VANDEVELD et des Editions Bruylant.

4. – Le public, c'est enfin le grand public.

J'ai eu l'occasion de le rencontrer au cours de conférences dans tous les coins du pays. Pis encore, j'ai fait intrusion, à intervalles réguliers, dans les living et dans les salons (si ce n'est dans les chambres à coucher), par le biais des journaux, de la radio ou de la télévision. Je n'ai jamais rechigné à répondre aux interrogations des médias. Les journalistes qui sont ici et



qui honorent la presse belge de leurs billets ou de leurs articles peuvent en témoigner.

C'est l'occasion de donner à l'enseignement du droit public sa réelle dimension, peut-être même sa réelle signification.

Sur un plan pédagogique, d'abord. Il faut adapter la forme de l'intervention. On ne prend pas la parole pendant trente secondes au *Journal télévisé*, on n'écrit pas un éditorial de 6000 signes pour la *Revue générale* de la même manière qu'on s'exprime dans un cours de deux fois cinquante-cinq minutes.

Sur un plan démocratique, ensuite. Il faut profiter de chaque occasion pour expliquer la Constitution au plus grand nombre. Dans le meilleur des cas, les médias permettent aux universitaires d'aller à l'essentiel, de prendre de la hauteur, de ne pas se perdre dans les arcanes d'un savoir sophistiqué. Ils ouvrent la voie à une vulgarisation scientifique de qualité.

Ce nouveau public n'a pas de limite. Il m'a beaucoup aidé. Il m'a forcé à être clair, précis, concis, sérieux...

A ce propos, permettez-moi d'insister sur la responsabilité collective qui pèse sur les épaules des publicistes.

Nous, les publicistes, nous ne sommes pas des universitaires comme les autres (Monsieur le Recteur...), nous ne sommes pas des juristes comme les autres (Monsieur le Doyen...). Certes, pour la plupart, nous ne sommes investis d'aucune autorité publique. Mais une mission éminente nous revient. Expliquer l'Etat. Sans complaisance mais aussi sans impertinence. Sans condescendance mais aussi sans familiarité.

N'ayons pas peur des mots. Nous assumons une mission de service public. Pour tout dire, une mission démocratique.

Réconcilier le citoyen et l'Etat. Harmoniser leurs préoccupations. Jeter des ponts entre les hommes, entre les pouvoirs, entre les hommes et les pouvoirs. Préconiser les réformes qui contribueront à la meilleure organisation et au meilleur fonctionnement de l'Etat. Favoriser son insertion dans des ensembles plus vastes comme celui de l'Union européenne, elle-même à la recherche de sa constitution.

Cette démarche responsable nous conduit parfois à nous taire, au grand dam des journalistes..., parce que l'intérêt de l'Etat peut requérir de temps à autre, la discrétion et le travail de l'ombre.

Cette démarche responsable nous conduit souvent à nous exprimer pour le plus grand nombre, si possible avec rigueur et modération. Nous ne sommes pas des amuseurs publics. Nous ne sommes pas des agitateurs d'idées. Nous ne sommes pas des discutailleurs par goût de la chicane.



Cette démarche responsable peut même nous conduire à prendre des engagements plus concrets. Mais cela, c'est une autre histoire. C'est une histoire qui reste à poursuivre au sortir de l'Université, dans un autre hémicycle. *Senatus Populus Que Belgarum...*

*
* *

Il est temps de conclure. Rassurez-vous. Je n'ai pas de dernier message à livrer. Sauf peut-être celui-ci. Il est double.

L'enseignement est un acte d'amour.

Le droit constitutionnel est un acte de foi dans la démocratie.

Toute ma vie, j'ai cherché à concilier l'amour et la démocratie. L'amour de la démocratie ou la démocratie de l'amour, c'est comme vous le voudrez...

A cet instant précis, une ritournelle me revient à l'oreille. L'entendrez-vous, en ces heures automnales, murmurée au détour d'une rue ou sur une place de la nouvelle ville brabançonne?

«Parlez-moi d'amour. Redites-moi ces choses tendres. Je vous aime...». Excusez-moi. C'est dit sans pudeur mais avec sincérité...

C'est dit. Et cela dit, l'on se tait, l'on baisse les yeux, l'on savoure sans réserve l'instant de bonheur que vous avez tenu à m'offrir aujourd'hui. Ne le répétez pas, ce sera notre secret (partagé, il est vrai...). Oui, oui... Je vous aime.

